Duplicata

GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
DE DIJON

BP 69 - 21072 DIJON CEDEX
03.80.70.45.51
minitel 3617 infogreffe
www.infogreffe.fr

RECEPISSE DE DEPOT

MAITRE QUENTIN BRUNESSAUX EXPERT
COMPTABLE

34 B AV DU 8 MAI 1945
95200 SARCELLES

V/REF :
N/REF : 85 B 236 / 2007-A-468

Le Greffier du Tribunal de Commerce DE DIJON certifie qu'il a reçu le 29/01/2007,

P.V. d'assemblée du 24/10/2006
- Modification de la composition du conseil d'administration

Acte S.S.P. en date du 24/10/2006
- LETTRE DE LA SOCIETE ENVIRO CONSEIL TRAVAUX POUR DESIGNATION D'UN REPRESENTANT PERMANENT

Concernant la société

GOBLED FRERES ET CIE
Société anonyme
LIEUDIT "CHAMP DE LA VIERGE"
SEMUR EN AUXOIS
21140 SEMUR EN AUXOIS

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2007-A-468 le 29/01/2007

R.C.S. DIJON 333 322 618 (85 B 236)

Fait à DIJON le 29/01/2007,

Le Greffier

TRIBUNAL DE COMMERCE
DIJON

LE SCEAU CI-DESSUS DE COULEUR BISTRE SIGNIFIE QUE VOUS ÊTES EN PRÉSENCE D'UN ORIGINAL ÉMANANT DU GREFFE

Déposé au Greffe
du Tribunal
de Commerce
de Dijon
le29 JUIN 2007
sous le n° A 468

GOBLED FRERES ET COMPAGNIE

Société anonyme au capital de 39 000 €
Siège social : Lieudit « Champ de la Vierge »
21140 SEMUR EN AUXOIS
333 322 618 RCS DIJON

"Certifié Conforme"
Certifié Conforme.
Gobled

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

DU 24 OCTOBRE 2006

L'an deux mille six et le 24 Octobre, à 16 heures, les actionnaires de la Société GOBLED FRERES ET CIE se sont réunis en assemblée générale ordinaire, au siège social, sur convocation faite par le Conseil d'administration.

Chaque actionnaire a été convoqué par lettre recommandée en date du 9 octobre 2006.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'assemblée en entrant en séance, tant en son nom personnel que comme mandataire.

Le cabinet APLITEC S.A, Commissaire aux comptes régulièrement convoqué est absent et excusé.

Monsieur Jean Pierre GOBLED préside la séance en sa qualité de Président du Conseil d'administration.

Monsieur Claude PICARD et la société OMNIUM D'INVESTISSEMENT POUR L'ENVIRONNEMENT représentée par Monsieur Claude Picard, sont appelés comme scrutateurs.

Monsieur Quentin Brunessaux est désigné comme secrétaire.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par les membres du bureau, permet de constater que les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 2.499 actions sur un total de 2 598 actions, soit plus du quart des actions ayant droit de vote.

En conséquence, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des actionnaires :

- la feuille de présence à l'assemblée ;
- les copies et les récépissés postaux d'envoi recommandé des lettres de convocation adressées aux actionnaires;
- la copie et le récépissé postal de la lettre de convocation adressée au Commissaire aux comptes ;
- le rapport du Conseil d'administration ;
- le texte des projets de résolutions proposées par le Conseil d'administration à l'assemblée.

Puis le Président déclare que le rapport du Conseil d'administration, les textes des projets de résolutions proposées, ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi et les

"Certifié Conforme"
Gobled

règlements ont été tenus à la disposition des actionnaires, au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée et que la Société a fait droit aux demandes de documents qui lui ont été adressées.
L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Nomination d'un administrateur.
- Pouvoirs en vue des formalités.

Le Président donne lecture du rapport du Conseil. Cette lecture terminée, le Président ouvre la discussion.

Un débat s'instaure entre les actionnaires.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale décide de nommer :

La société ENVIRO CONSEIL ET TRAVAUX, dont le siège social est fixé Route du Mesnil Amelot à Villeneuve sous Dammartin (77230) représenté par Monsieur Claude Picard , en qualité de nouvel administrateur, en remplacement de Monsieur Claude ABECASSIS, en raison du décès de ce dernier, pour une durée de 6 années, qui viendra à expiration à l'issue de l'assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice à clore le 31 décembre 2012.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

La société ENVIRO CONSEIL ET TRAVAUX, représenté par Monsieur Claude Picard présent à l'assemblée, déclare accepter le mandat d'administrateur qui vient de lui être confié, satisfaire aux conditions légales concernant le cumul de mandats et n'être frappé d'aucune incapacité ou interdiction susceptible de lui interdire d'exercer ce mandat.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.
De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

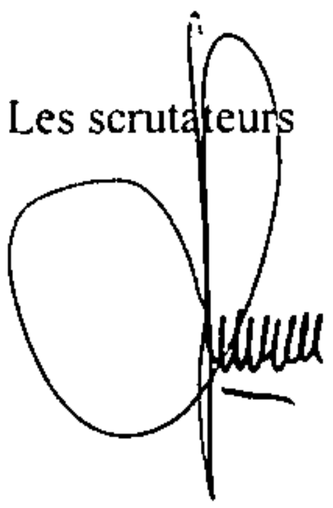
Le Président



Le secrétaire



Les scrutateurs



Monsieur Claude PICARD,
Président du Conseil d'Administration de la société ENVIRO CONSEIL TRAVAUX
***Société Anonyme* au capital de *100.000* €**
Siège social : *D401, Route du Mesnil Amelot*
77230 VILLENEUVE SOUS DAMMARTIN

Déposé au Greffe
du Tribunal
de Commerce
de Dijon
le 29 JAN. 2007
sous le n° A 468

Monsieur le Président
du Conseil d'administration de la Société
GOBLED FRERES ET CIE SA
Lieu dit « Champ de la Vierge »
21140 SEMUR EN AUXOIS

Villeneuve , le 24 Octobre 2006

Monsieur le Président,

Aux termes de l'assemblée générale du 24 octobre 2006 de la Société GOBLED FRERES ET CIE SA, la Société ENVIRO CONSEIL TRAVAUX a été désignée en qualité d'administrateur.

J'ai l'honneur, par la présente, de vous faire savoir que, conformément aux dispositions des articles L. 225-20 du Code de commerce et 78 du décret du 23 mars 1967, j'assumerai personnellement la représentation permanente de la Société ENVIRO CONSEIL TRAVAUX au Conseil d'administration de votre Société.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

Monsieur Claude PICARD

